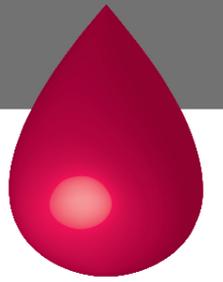


Conduite à tenir IMMEDIATEMENT après un Accident d'Exposition au Sang

LIRE ET SUIVRE LE PROTOCOLE



1^{ère} étape Réaliser les premiers soins en urgence

Piqûre accidentelle ou contact sur peau lésée	Projection oculaire avec du sang ou un liquide biologique
NE PAS FAIRE SAIGNER	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nettoyer abondamment la plaie à l'eau et au savon doux ■ Rincer abondamment ■ Sécher ■ Appliquer l'antiseptique, par trempage de la zone lésée (si le trempage de la zone piquée est possible, sinon appliquer un pansement imbibé de produit antiseptique) : <ul style="list-style-type: none"> - DAKIN ou Javel titrée à 12° chlorométrique ou diluée au 1/10^{ème}, ou alcool à 70° <div style="text-align: right; border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 5px; color: white; width: fit-content; margin: 10px auto;"> durant 5 à 10 minutes </div>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rincer abondamment sous l'eau (ou avec du sérum physiologique) <div style="text-align: right; border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 5px; color: white; width: fit-content; margin: 10px auto;"> au moins 5 à 10 minutes </div>

2^{ème} étape Evaluation des risques infectieux

- Contacter dans les plus brefs délais, de préférence dans les 4 heures, le médecin référent AES (infectiologue de garde au CHU Pontchaillou, Standard : 02 99 28 43 21) pour guider la conduite à tenir.
- Demander au patient source, après son accord, de pratiquer les sérologies VIH, VHB, et VHC.
- Un traitement éventuel sera proposé.

3^{ème} étape Déclaration de l'accident de travail

- Dans les 24h : de l'employé à l'employeur
- Dans les 48h : - de l'employeur à la CPAM (joindre le certificat médical initial)
- ou du praticien libéral à son assureur



4^{ème} étape Suivi de l'accident de travail

- En fonction du bilan initial de l'infectiologue, un suivi clinique et sérologique adapté sera mis en place (sérologie VIH, VHB et VHC).
- Informer le médecin du travail de l'accident et du suivi sérologique prescrit dans les meilleurs délais.
- Analyser les causes de l'accident et mettre en place des actions correctives et préventives.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, PRENEZ CONSEIL AUPRES DE VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL